

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 25 mars 2005  
(convocation du 14 mars 2005)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Mars Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDÉBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MAMERE Noël, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. VALADE Jacques à M. CAZABONNE Alain  
M. BANAYAN Alexis à M. BRON Jean-Charles (jusqu'à 10 h 30)  
M. BANNEL Jean-Didier à M. CANOVAS Bruno  
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude (jusqu'à 10 h 30)  
Mme BRUNET Françoise à M. SIMON Patrick  
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel  
M. CARTI Michel à M. TURON Jean-Pierre (à compter de 11 h 00)  
M. CASTEL Lucien à M. CASTEX Régis (à compter de 11 h 00)  
Mme CASTANET Anne à M. BELLOC Alain  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. PUJO Colette  
M. CAZENAVE Charles à Mme. DARCHE Michelle  
Mme COLLET-LEJUIF Sylvie à Mme. CARTRON Françoise  
M. FAYET Guy à M. PUJOL Patrick  
M. FERILLOT Michel à M. HOURCQ Robert

M. FLORIAN Nicolas à M. BOBET Patrick (à compter de 12 h 00)  
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel (à compter de 11 h 00)  
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. JOUVE Serge (jusqu'à 11 h 20)  
M. MONCASSIN Alain à M. TOUZEAU Jean (à compter de 11 h 00)  
M. HERITIER Michel à M. HOUDÉBERT Henri (à compter de 11 h 00)  
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. DAVID Jean-Louis  
Mme PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel (jusqu'à 10 h 30)  
M. PONS Henri à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude  
M. QUANCARD Joël à M. POIGNONEC Michel (à compter de 12 h 00)  
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques (à compter de 10 h 30)  
Mme RAFFARD Florence à Mme. BRACQ Mireille  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain (jusqu'à 11 h 20)  
Mme VIGNE Elisabeth à M. MERCHERZ Jean

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés publics - Construction du tramway 1ère phase - Travaux de signalisation lumineuse de trafic (SLT 02) - Marché n°02/026 U - Avenant n°1 - Autorisation de signer**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibérations n°2001/0810 du 12 octobre 2001 et n°2001/1108 du 14 décembre 2001, vous avez autorisé la passation d'un marché permettant la réalisation du système de signalisation lumineuse de trafic sur les lignes A, B et C rive gauche y compris l'extension Mériadeck / ST Augustin.

Ce marché n°02/026 U a été notifié au groupement d'entreprises EL-SI S.A.S.(mandataire) / CHANTIERS D'AQUITAINe S.A. / CITELUM S.A., le 25 janvier 2002, pour un montant de 1 596 755,50 € HT, et ce après appel d'offres ouvert de niveau européen.

Il convient aujourd'hui de prendre en compte les modifications suivantes :

- Les demandes formulées par les organismes de contrôle dans le cadre des dossiers de sécurité résultant essentiellement de la parution du décret du 9 mai 2003 relatif à la sécurité ferroviaire ont induit :
  - Des reprises des études d'exécution sur certains carrefours pour un montant de 41 770 € HT,
  - Des travaux modificatifs d'implantation des boucles de détection tramway pour un montant de 15 420,32 € HT,
  - Des travaux modificatifs de mise en sécurité sur les sections PEIXOTTO / SAINT GENES – INFRA 07 et SAINT GENES / VICTOIRE – INFRA 08 pour un montant de 1 855,20 € HT,
  - Des travaux modificatifs de mise en sécurité sur la section VICTOIRE / PEY BERLAND – INFRA 11 pour un montant de 718,28 € HT,

- Des travaux modificatifs de mise en sécurité sur la section SAINT JEAN / PORTE DE BOURGOGNE – INFRA 13 pour un montant de 5 116,29 € HT,
  - La mise en œuvre d'un nouveau type d'équipement des traversées piétonnes en plate-forme avec les signaux dits R25, ce qui a entraîné l'implantation de figurines d'un nouveau type mais sans intervention lourde, et ce pour un montant de 1 866,60 € HT,
  - La protection de 7 passages piétons isolés de l'avenue Thiers, qui n'étaient pas suffisantes pour l'organisme de contrôle CERTU, et qui a impliqué la mise en place de boucles courtes distances et ce pour un montant de 41 285,75 € HT.
- Les travaux de génie civil supplémentaire des socles de contrôleurs de carrefour sur certains croisements, tout en maintenant la signalisation lumineuse existante en service, qui nécessitaient l'intervention obligatoire du titulaire du marché pour des raisons de qualification (travaux sous tension)  
L'incidence financière de 18 209 € HT.
  - Les interfaces supplémentaires avec la signalisation ferroviaire et les barrières pivotantes, dont les données techniques ont été connues tardivement, sont devenues plus importantes que prévues, et ont nécessité un câblage dans les contrôleurs plus complexe de façon à permettre que les aiguillages ferroviaires commandent les passages de tramway aux carrefours et que les barrières ne soient actionnées qu'à l'approche d'une rame détectée par les boucles.  
L'incidence financière est de 34 289,80 € HT.
  - La prolongation du délai de réalisation des travaux de 17 mois pour prendre en compte les nouvelles dates de mise en service des lignes A, B et C et de la prolongation Mériadeck / ST Augustin. Cette prolongation est sans incidence financière.
  - Le réajustement des quantités entraîne une moins value de 33 890,53 € HT

L'incidence financière totale est de **126 640,71 € HT** soit 7,93% d'augmentation par rapport au marché initial portant ainsi son montant à **1 723 396,21 € HT** soit 2 061 181,87 € TTC.

En conséquence, il y a lieu de passer un avenant n°1 au marché n° 02/026 U afin de contractualiser cette prolongation, ces modifications et leurs incidences financières.

En application des articles L2121-12 et 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet d'avenant est à la disposition des conseillers communautaires qui peuvent venir le consulter au service des Marchés Publics.

Le projet d'avenant augmentant de plus de 5 % le montant du marché, l'avis préalable de la Commission d'Appel d'Offres a été sollicité en application de l'article 49-1 de la loi 93-122 modifiée le 8 février 1995.

Lors de sa séance du 23 mars 2005, la Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable sur la conclusion de cet avenant.

Aussi, compte tenu des éléments évoqués ci-dessus, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner cet avenant et autoriser M. le Président :

- à signer l'avenant n°1 au marché n°02 026 U pour un montant de 126 640,71€ HT portant le nouveau montant du marché à 1 723 396,21 € HT soit 2 061 181,87 € TTC et prolongeant la durée d'exécution du marché de 17 mois
  - à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 mars 2005,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
8 AVRIL 2005**

M. ALAIN CAZABONNE

